



# Dossier de presse

Jeudi 9 mars 2023

# L'urbanisme et la santé à Grenoble



La Ville de Grenoble a pris depuis longtemps en considération les enjeux écologiques dans ses politiques publiques. Elle souhaite aller encore plus loin en intégrant des objectifs en faveur de la santé et du bien-être des habitants et habitantes dans l'aménagement de leur cadre de vie en ville.

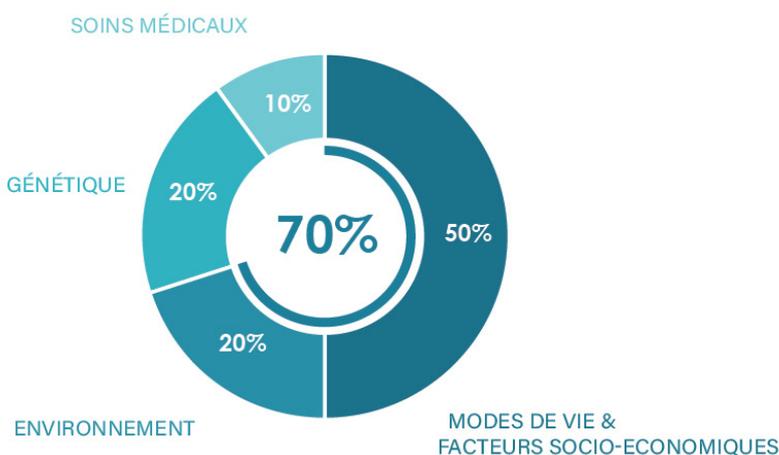
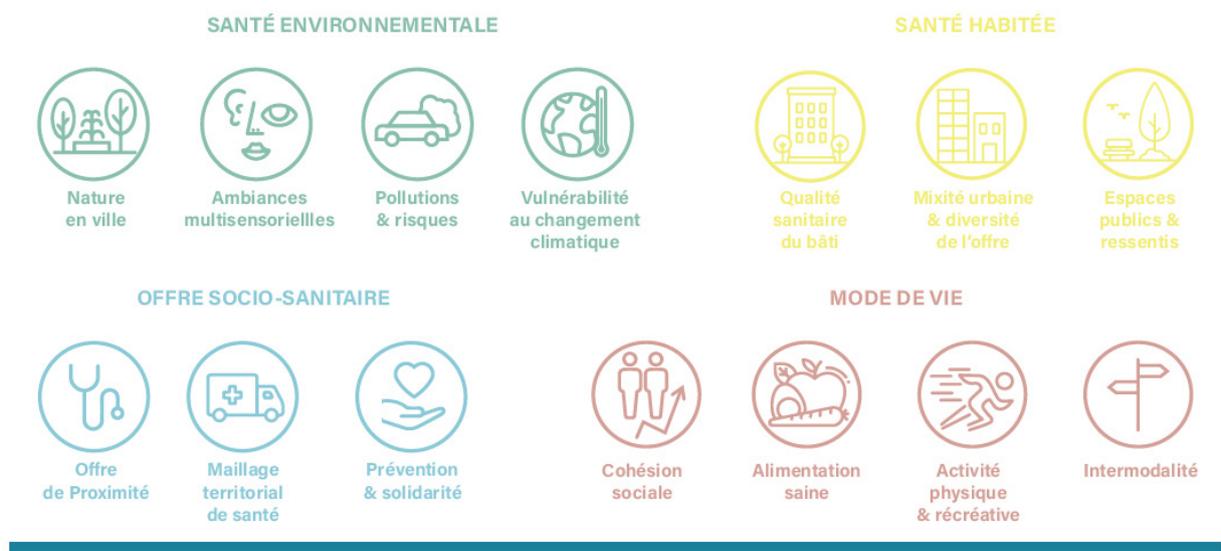
## DE QUOI PARLE-T-ON ?

### ► L'urbanisme favorable à la santé

Un urbanisme favorable à la santé se préoccupe de la santé globale, à savoir la santé physique mais aussi la santé mentale et psychosociale des habitants et habitantes.

Le [site du Ministère de la Santé et de la Prévention](#) indique : « L'état de santé de la population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé qui lui est proposé, mais aussi de ses conditions de vie, de déterminants sociaux, environnementaux et économiques. L'aménagement du territoire et particulièrement la qualité de l'environnement urbain dans lequel cette population évolue influent sur sa santé et son bien-être. Ainsi, à l'heure où trois-quarts de la population française vit en zone urbanisée, les choix d'aménagements constituent d'importants leviers de prévention et de promotion de la santé.

La santé d'une population ne dépend pas seulement de la prise en charge médicale et de la qualité des soins dont elle peut bénéficier, mais résulte de l'influence de multiples facteurs dont les effets se cumulent tout au long d'une vie. Communément appelés les «déterminants de santé», ils peuvent être classés en quatre grandes catégories.



**70% des déterminants de santé (circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent) et des systèmes mis en place pour faire face à la maladie, sont influencés par l'architecture et l'aménagement urbain.**

(Bipartisan Policy Center Health Program, 2012).



Grenoble © Ville de Grenoble 2022

Le Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS a pour objet de soutenir la coopération entre les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

La Ville de Grenoble en est membre depuis 2002 et a présidé l'association entre 2012 et 2014. Elle est actuellement membre du Conseil d'Administration du Réseau.

## UNE PREMIÈRE INITIATIVE, LE PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ

Avec son [Plan Municipal de Santé 2016-2020](#), la Ville de Grenoble s'est engagée sur **103 mesures** pour répondre à 3 grands enjeux :

- 1. Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé** pour limiter les expositions des individus aux substances reconnues polluantes et gênantes et mieux informer et sensibiliser la population sur la qualité de l'environnement immédiat.
- 2. Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour toutes et tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité** afin de réduire les inégalités sociales concernant la prévention, le recours et le parcours de soin.
- 3. Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière** (enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale...): porter une attention spécifique à certaines situations ou étapes-clés de la vie, qu'il s'agisse des facteurs d'inégalités apparus dès l'enfance ou de l'adolescence ou avec l'avancée en âge, mais aussi du fait de conditions de vie plus difficiles dans la cité, dues à un handicap ou liées à des troubles psychologiques.

Le Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble est en cours de révision pour porter de nouvelles ambitions.

# UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DE GRENOBLE, CROISANT URBANISME ET SANTÉ, EN 2021

Une mission d'une année a été confiée à AIA Environnement, bureau d'études et de recherche sur architecture/santé/environnement. L'objectif de la mission était de définir et mettre en œuvre une stratégie communale pour traduire des choix d'aménagements urbains favorables à la santé, afin de :

- Partager une culture commune et développer les compétences des élu-e's, des services de la Ville et de l'aménageur autour du concept « d'urbanisme favorable à la santé ».
- Identifier les facteurs, endogènes ou exogènes, ayant une influence sur la santé dans les projets.
- Proposer une approche systémique des enjeux de santé dans le développement des projets d'aménagement.
- Identifier et prioriser les déterminants de santé à promouvoir à l'échelle de la ville et par opération, en particulier au regard du contexte territorial et de l'état d'avancement des projets, dans un objectifs de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'objectif de la démarche a été d'élaborer une stratégie de prise en compte globale et systématique des enjeux de santé et de bien-être dans le cadre des projets d'aménagement du territoire grenoblois. La mission, de mars 2021 à mars 2022, était structurée en deux grandes phases.

- Premier semestre 2021 : Diagnostic local de santé
- Deuxième semestre 2021 : Recommandations pour l'aménagement urbain de deux opérations et méthode pour déploiement aux autres opérations via une Charte Santé Aménagement.

Cette étude s'est déclinée à la fois à l'échelle de la commune (située dans son agglomération) et au sein de deux opérations d'aménagement qui, du fait de leur ampleur et de leur localisation au sein du territoire grenoblois, ont vocation à être des projets pilotes, en termes d'innovation de procédés, d'appropriation d'usages et d'évolutivité pour la santé et le bien-être des habitant-es : le secteur ESPE de la ZAC Flaubert et le secteur Cambridge Sud de la ZAC Presqu'île.



## ► Enjeux prioritaire sur Cambridge/Presqu'île

Situé à la confluence du Drac et de l'Isère et reconnu pour son pôle d'excellence scientifique et universitaire, le quartier Presqu'île fait l'objet depuis près de dix ans d'un projet d'aménagement visant à améliorer son ouverture sur la ville et offrir de nouveaux lieux de vie, avec l'accueil de nouveaux logements, commerces, équipements et aménités urbaines.

Les enjeux pointés par l'étude sont les suivants :

- Réduire l'exposition au trafic routier/ferroviaire et aux nuisances associées (bruit, pollution de l'air, franchissement du pont...).
- Limiter les risques d'inconfort lié au vent (confort aérodynamique).
- Intensifier la présence de la végétation sur les différentes étapes des parcours des habitant-es en s'appuyant sur le patrimoine arboré existant.
- Renforcer l'offre d'équipements, commerces, services en complémentarité avec le quartier Durand-Savoyat et en mobilisant les activités et centres de recherche.
- Valoriser la proximité avec le pôle universitaire et scientifique d'excellence, ayant vocation à s'ouvrir vers le reste du quartier (renforcement de l'attractivité).
- Intégrer les besoins des différents profils de populations vulnérables (jeunes actifs, ménages à faibles revenus, familles nombreuses, personnes handicapées).
- Répondre à l'enjeu de faible marchabilité du secteur actuel et de déficit de parcours sécurisés, confortables et accessibles vers les équipements structurants.
- Renforcer l'accès à une offre d'alimentation saine (marché, primeurs, commerces de proximité) pour tout budget.
- Répondre au déficit d'espaces de pratique sportive et ludique sur le secteur.
- S'appuyer sur les initiatives existantes de cohésion sociale tout en interrogeant la pérennisation d'un lieu structurant de vie habitante.
- Répondre à l'enjeu de déficit d'attractivité pour les professionnel-les de santé et à la situation de fragilité de la pharmacie existante.
- Renforcer l'offre de soin de proximité en complémentarité avec les initiatives en cours.

## ► Enjeux prioritaires sur INSPE / Flaubert

Situé au cœur de la ville et déjà engagé dans un processus de transformation depuis plusieurs années, le projet d'aménagement de l'Ecoquartier Flaubert a été pensé autour d'une démarche de participation citoyenne d'envergure. Il vise notamment à renforcer les relations, l'unité et la mixité sociale au sein du quartier.

Les enjeux pointés par l'étude sont les suivants :

- Répondre aux enjeux de résilience climatique : préserver les espaces végétalisés et sols en pleine terre existants, conserver des espaces ouverts, non minéralisés.
- Valoriser le patrimoine arboré et hydraulique du site en veillant à une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Limiter l'exposition au trafic routier côté Est et intégrer le risque de pollution des sols (pollution aux hydrocarbures).
- Réduire les nuisances « perçues » liées au chantier et assurer une gestion transitoire des parcelles en attente de construction.
- Permettre une diversité de l'offre de logements avec une possibilité de parcours résidentiels pour différents profils de population, à tous les âges.
- Répondre à l'enjeu de commercialisation des logements et rez-de-chaussées commerciaux des nouveaux bâtiments du quartier.
- Proposer une offre exemplaire en matière de qualité sanitaire du logement

- Valoriser la ressource et le patrimoine immatériel de l'existant (histoire du lieu).
- Désenclaver le site sur l'axe nord-sud tout en préservant les perméabilités entre l'est et l'ouest, répondre aux enjeux prégnants de marchabilité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à une échelle élargie.
- Valoriser les potentiels du site sur les thèmes de l'incitation à l'activité physique et de l'alimentation saine.



Le Haut-Bois © Jean-Sébastien Faure, Ville de Grenoble 2022

Capitaliser sur la présence de nombreuses activités d'insertion sociale et d'associations en accentuant les synergies.

- Maintenir un accès satisfaisant des habitant-es aux professionnel-les de santé pour les nouveaux habitant-es : structurer et rendre visible l'offre de soin de proximité.
- Intégrer la prévention et la promotion de la santé à l'urbanisme transitoire.

## ► Une traduction des principes urbanisme et santé dans une Charte habitat et construction favorable à la santé

Sur la base de l'expérience menée sur ces deux premiers quartiers, cette étape en cours permet de systématiser les actions à l'échelle de chaque opération réalisée sur le territoire grenoblois et d'infléchir les méthodes et projets dans la perspective de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS). La Charte habitat et construction favorable à la santé, à venir, devrait accompagner cela.

Parmi les qualités recherchées pour les logements : un maximum de logements traversants, l'évolution des logements voir des bâtiments, des espaces communs partagés pour favoriser le lien social...

Cette Charte se veut « pour tous » et « par tous ». Les habitant-es ont été consulté-e pour son écriture et les retours d'enquêtes ont été partagés avec les partenaires. Des ateliers ont été organisés pour définir une trame de contenu de la charte avec la FPI, les bailleurs sociaux, l'ordre des architectes, l'association d'habitat participatif, Fibois, ect.

Cette démarche, au-delà d'être support de dialogues, se veut incitative. Elle permet d'explicitier les attentes politiques en faveur d'un urbanisme favorable à la santé et de la qualité de l'habitat en lien avec les attentes des habitant-es.

Cette Charte sera présentée lors de la Biennale des villes en transition, début juin 2023.